

Genève

La répartition qui fâche

Dossier réalisé par Anne Davier

La Genève des arts et de la culture est en ébullition. Après un référendum contre des coupes linéaires, c'est maintenant une initiative qui vient d'être lancée.

L'objectif de cette initiative : instaurer dans la Constitution genevoise les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture, fondée sur une collaboration active entre les communes et le Canton (voir page 31). Soit une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire, car depuis l'entrée en force en janvier 2017 de la LRT (Loi sur la répartition des tâches), le paysage culturel genevois est en voie de morcellement, les collectivités publiques œuvrant de plus en plus souvent sans concertation.

Notre dossier propose un point sur la situation avec des acteurs et artistes impliqués dans la politique culturelle, à Genève et au-delà. Une enquête délivre également quelques chiffres, permettant de mieux saisir comment les budgets accompagnent ces dernières années le développement des arts et de la culture à Genève.

D'ores et déjà se profilent quelques lignes de force :

1 La récolte des chiffres ne dit pas qu'il y a de moins en moins d'argent pour la culture, ni à Genève ni en Suisse. Pourtant, les artistes et acteurs culturels ont bel et bien perdu au change par le mauvais emboîtement des rouages. A ce jour, ils sont bien déterminés à le faire comprendre.

2 Les acteurs culturels et les artistes ne souhaitent être tirés ni vers la gauche ni vers la droite, mais vers l'avant. A cette fin, ils prennent leur place dans le jeu politique, notamment par le biais de relais formels (référendums, votations, initiatives).

3 Une approche plus fine de la culture est appelée à se mettre en place. Comprendre les singularités des pratiques et métiers, les systèmes et rouages des collectivités, les défis et les enjeux posés. Les traditionnels « Etats généraux » de la culture sont en passe de se muer en « Etats singuliers ».

4 La subsidiarité ne doit pas se comprendre exclusivement en termes financiers, mais aussi et surtout dans le sens d'une complémentarité — de visions, d'opinions et d'idées. C'est cette chorale de la concertation qu'il s'agit de faire entendre aujourd'hui.

Enquête d'opinions

A Genève, la politique culturelle peine encore et toujours à se définir et vit, depuis quelques années, de nombreux coups de théâtre.

Pour analyser cette décennie agitée, le *Journal de l'adc* a demandé à quatre personnalités culturelles genevoises de pointer ce qui a changé, mais aussi de profiler les enjeux et défis à venir.

« Rédiger une bonne feuille de route »

Dominique Perruchoud

Ce qui a changé

« Entre 2007 et 2013, la politique culturelle genevoise a été bouillonnante ! Le Canton a failli passer du retrait complet de la culture — l'annonce du transfert des charges —, à un retour renforcé — la loi cantonale en faveur des arts et de la culture. Se dessinait enfin une politique culturelle concertée, à l'échelle de l'ensemble du territoire. Pour aboutir à cette réforme, il y a eu le RAAC et l'organisation de ses forums, la mise en place d'une « délégation culture » au sein du Conseil d'Etat, d'une commission pour plancher sur l'avant-projet de loi, bref, l'instauration d'une dynamique. Sachant que tout allait prendre du temps pour se mettre réellement en place.

Que s'est-il passé après 2013 ? Quelque chose qui ressemble à un bombardement. Presque tout a été balayé d'un coup, sans préavis. Un déni des avancées qui venaient d'être laborieusement remportées. Lorsque les acteurs culturels en ont pris conscience (ils étaient alors accaparés par la bataille autour des coupes budgétaires), le mal était fait : les cartes ont été brassées et redistribuées et la Loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le canton en matière culturelle est bouclée. Et l'essentiel de l'esprit de la loi sur la culture est passé à la trappe. »

Les enjeux

« Comment dépasser le clivage ville-canton ? Historiquement, la Ville de Genève porte majoritairement la culture. Sa légitimité est indiscutable. Le Canton, lui, est investi d'autres missions fondamentales et résiste à assumer, sur le plan culturel, une coordination et une planification sur l'ensemble du territoire, comme il le fait pour l'éducation, le logement ou l'environnement. Résultat : le deal tient lieu de règle du jeu (la diffusion contre le soutien à la création, le Grand Théâtre contre la création, le Grand Théâtre contre la Nouvelle Comédie...).

La hauteur de vue fait défaut. Il faut retrouver les bonnes impulsions. Ces dernières devraient idéalement être données par les magistrats en charge de la culture, nourries par les acteurs culturels et portées par le Conseil de la culture. Celui-ci, tardivement constitué, en est seulement à ses premiers pas. Nous avons besoin de lui aujourd'hui. »

Le défi

« Il faut garder ses « entêtements », rester au plus près de ses convictions, ne pas lâcher, ne pas désarmer. Et relancer la bataille, constituer « une bande unie », remettre en œuvre la concertation. Très concrètement, le canton, avec la Ville et les communes, doivent établir un plan d'action pour définir les bases d'une politique culturelle territoriale, et ce à chaque nouvelle législature et pour chaque discipline, en concertation avec les acteurs culturels, comme cela se pratique déjà au niveau fédéral depuis 2012 avec la rédaction du fameux « message culture ». C'est un important chantier, qui prendra certes du temps, mais pour aller loin, il faut avoir une bonne feuille de route. »

Dominique Perruchoud était directrice adjointe au Service cantonal de la culture à Genève (2007-2013), puis directrice administrative et financière au Théâtre Vidy-Lausanne (2013 — avril 2017).

« Ne pas faire trop d'enfants »

Footwa d'Immobilité

Ce qui a changé

« Les magistrats socialistes, en charge de la culture à la Ville et au Canton, se sont laissés embarquer par la majorité et ont négocié un virage à droite, tout en disant qu'il s'agissait de sauver les meubles. Le symptôme récurrent, c'est la culture qui se clive en deux grands groupes. D'un côté, une culture de droite (patrimoniale, institutionnelle, muséale, etc.), de l'autre, une culture de gauche (créative, alternative, indépendante, etc.). Ce clivage paraît grossier. Hélas, aujourd'hui la culture n'est ni rassemblée ni rassembleuse dans les esprits de la majorité des pouvoirs publics. Le RAAC, comme bien d'autres rassemblements avant lui, avait rendu les clivages caducs. Est-il utile de rappeler par exemple que le patrimoine irrigue la création et qu'en retour, la création d'aujourd'hui constituera le patrimoine de demain ? Que Debussy était perçu à son époque comme un artiste expérimental et avant-gardiste ?

Les enjeux

Le Conseil consultatif de la culture a jusqu'alors émis des avis qui n'ont pas été entendus. Mal né, il a été mis devant le fait accompli (la LRT) et dessaisi de ses missions¹. Aujourd'hui, ce Conseil est un faire-valoir, un leurre permettant de dire que la consultation existe. Mais les

membres du Conseil devront être rusés et patients pour parvenir, dans un court terme, à se faire entendre par les politiques culturelles et pour réussir, dans un moyen et long terme, à infléchir la politique culturelle... D'ici là, nous avons besoin d'entendre les voix du mécontentement, dans des rapports plus directs qui peuvent se jouer dans les espaces prévus à cet effet — s'introduire dans les hémicycles, passer les messages, faire campagne... Renoncer, perdre son intégrité en tant qu'artiste, répondre aux mauvaises décisions prises pour rentrer dans les cases, c'est la pire chose à faire.

Le défi

Alors que le dialogue est devenu plus difficile, que les récents processus de sélection pour les projets de conventions de soutiens conjoints genevoises ont été opaques, surgit un paradoxe : Genève est fière d'être le « pôle d'excellence » de la danse en Suisse, mais la même Genève pointe le problème de « trop de bonnes compagnies pour les moyens qui sont alloués à la danse ». On ferme les vannes (alors que la danse est déjà un domaine sous doté) et on nous dit : « Ne faites pas trop d'enfants, nous ne pourrions pas les nourrir ».

Je vais avoir 50 ans. Comment vais-je envisager, avec les pouvoirs publics, avec mes pairs, nos avenir et nos développements ? Quand nos activités perdurent et restent de haute qualité, on doit nous dire autre chose que : « Il faut un tournus, au revoir et merci. » Je crois que nous devons prendre en main nos destins, et avec les collectivités publiques et nos différents partenaires chercher ensemble des solutions dynamiques. La redéfinition des uns et des autres est devenue nécessaire. Chaque compagnie, chaque artiste a la capacité de le faire pour soi et les collectivités peuvent participer à ces réflexions.

Footwa d'Imobilité est chorégraphe de la compagnie Neopost Footwa, membre du Conseil consultatif de la culture².

¹ Sa mission est de « conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de leurs politiques culturelles et de la politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire cantonal » (art. 10, al. 1. Loi sur la Culture).

² Ce Conseil a été mis en place selon les dispositions de la loi cantonale sur la culture du 16 mai 2013. Il est composé de 14 membres.

« Instiller un véritable contre-pouvoir »

Fabienne Abramovich

Ce qui a changé

« On assiste à des réformes importantes, partout en Europe, qui répondent à une politique du resserrement. C'est-à-dire au constat sec et sans appel que trop d'argent est dépensé, entre autre, pour la culture. C'est juste oublier que la culture apportée et rapporte beaucoup. La LRT est une réforme, dont l'objectif est d'éviter les doublons et donc de faire des économies. Elle a été imposée sans consultation, et sa mise en pratique forcée ne fédère pas mais divise. Ce n'est pas une petite réforme sans incidence : les principes de la subsidiarité et du cofinancement sont bafoués, on vise le cœur de nos pratiques, on fusille la culture diversifiée, on ignore nos modes de fonctionnement et nos outils de travail. Cette réforme aurait dû se penser démocratiquement avec les acteurs culturels et institutions concernés car en l'état, elle n'est pas applicable sans faire de dégâts. »

Les enjeux

« Je m'interroge sur les manières d'agir ensemble quand on traverse des épreuves qui mettent à mal nos fondamentaux, pour ne pas chaque fois recommencer, reprendre le combat à zéro tous les 5 à 10 ans. Par exemple, les budgets de la culture et du social sont systématiquement menacés : comment éviter cela ? Il faut nous penser et nous organiser différemment, instiller un véritable contre-pouvoir. Nous avons toujours pu agir avec des groupes de pressions, mais l'urgence et la spontanéité ne sont pas une solution suffisante. Il s'agit aussi de ne pas oublier notre histoire, d'où l'on vient et ce qui nous rassemble. »

Le défi

« Il faut transmettre aux citoyens et citoyennes que la culture est l'affaire de toutes et tous. Pour se faire entendre, on pourrait par exemple créer une fédération souple, ouverte. Et pourquoi pas un parti politique. Celui-ci nous permettrait de nous confronter avec les questions politiques autrement que dans la

défiance d'aujourd'hui. J'imagine un parti qui proposerait aux citoyennes et citoyens une alternative, avec des questions directement liées à la culture de manière transversale. »

Fabienne Abramovich est auteure productrice en tant que chorégraphe et cinéaste. Par ailleurs, elle est engagée dans la culture depuis de nombreuses années, notamment auprès d'Action intermittents.

« Faire lien et secouer le lien »

Mathieu Menghini

Ce qui a changé

« La poussée néolibérale de ces trente dernières années tend à plaquer une logique entrepreneuriale dans tous les secteurs de la vie — y compris ceux qui, traditionnellement, émergeaient au marché. La culture est ainsi — plus nettement qu'hier — soumise à une forme de gouvernance dans laquelle elle participe davantage de la politique d'image et de la promotion économique que d'un épanouissement et d'une subversion sensés et sensibles.

Dans ce contexte, et en disant les choses trop rapidement, « fonctionner par coups » vaut mieux que « creuser un sillon », le conformisme patrimonial et de l'heure valent mieux qu'une démarche véritablement contemporaine au sens exigeant de Eisler et Bloch, à savoir la capacité de se hausser à cette hauteur de l'époque d'où l'on peut le mieux voir dans le monde d'aujourd'hui et le plus loin dans celui à venir. »

Les enjeux

« L'heure est marquée, d'une part, par des chantiers ou des projets infrastructurels majeurs, d'autre part, par un flottement en matière de gouvernance culturelle.

Sur ce second plan, Genève a été témoin des débats les plus ouverts (RAAC) comme des décisions de cabinet les moins concertées (désenchevêtrement). Il faut certes aborder ces sujets avec pragmatisme — l'histoire des lieux étant si diverse (origines associatives, gouvernances complexes, etc.)

mais non sans principe. Il me semble important de penser un modèle intégrant les vues de la corporation (acteurs culturels, syndicats culturels), de la représentation parlementaire mais aussi d'une demande sociale saisie autrement que par le seul spectre électoral ou la seule consultation des publics actuels de la culture. »

Le défi

« Une société humaine se doit de favoriser la culture qui fait lien et l'Art qui — secouant le lien — accroît, parfois douloureusement, notre lucidité.

Raccorder la culture et l'art (sans que celui-ci ne cède rien de son exigence) à l'instruction et au secteur associatif est ainsi une nécessité. Dans un contexte de néolibéralisme abaissant la notion de service public, de compétition outrée réveillant l'esprit belliciste et les superstitions, de relativisme culturel modifiant les pratiques, il est urgent de procéder collectivement — et avec l'appui de l'OFIC et de Pro Helvetia — à la rédaction d'un nouveau « Rapport Clottu » pour notre Temps. »

Mathieu Menghini est historien et praticien de l'action culturelle.

³ En 1975 paraît le Rapport Clottu, premier document qui engage une réflexion ambitieuse sur le rôle des pouvoirs publics dans le domaine de la culture. Ce rapport documenté et éclairant reste à ce jour le seul inventaire sur la situation de la culture en Suisse.

Propos recueillis par A. D.

Qui donne quoi ?



En 2017, récolter des chiffres n'est pas une tâche aisée. Les instances publiques ont chacune leur cohérence, les lignes se sont multipliées et la LRT (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton) n'a encore délivré ni ses nouvelles logiques sur les plans comptables de la Ville et du Canton ni ses conséquences sur les activités des artistes et acteurs culturels.

Il en ressort néanmoins que les budgets ont globalement progressé. La danse d'ailleurs connu de belles années aux alentours de 2010. Mais en 2016, elle se heurte à un plafond de verre, malgré son expansion et sa vitalité, dues notamment aux augmentations jadis consenties.

Canton de Genève

Jusqu'en 2016, le budget du Département de l'instruction publique pour la culture recouvre l'accès et l'encouragement à la culture, y compris le soutien à la création, ainsi que les activités scolaires culturelles et les enseignements artistiques de base délégués. Avec la mise en place de la LRT, le soutien à la création passe à la Ville.

En 2002, le budget culturel du Canton est de 59,7 millions. Le soutien à la danse indépendante est estimé cette année-là à 249'500 francs, auxquels s'ajoutent deux contrats de confiance pour un total de 180'000 francs. Le budget culturel passe en 2010 à 56,8 millions. Cette légère baisse s'explique essentiellement par le fait que les fonds attribués à la Haute école de musique sortent du budget culturel. En 2016, le budget de la culture remonte à 65,8 millions. Une hausse due, entre autres raisons, à la création de la Fondation romande pour le cinéma, à l'harmonisation des conditions cadre de l'enseignement artistique de base, à l'entrée du Canton dans le financement du Grand Théâtre et aux ajustements des subventions dans le domaine des musées (Bodmer, Croix-Rouge et Mamco) voté par le grand conseil.

En 2016, les subventions culturelles, sans les écoles de musique, sont de 31,4 millions.

En 2017, c'est la phase de transition. La LRT, par le biais de son fond

de régulation, doit permettre de réaffecter à la Ville et aux communes les montants existants (montants 2015) sans que ceux-ci subissent de diminutions, assure-t-on à l'Office cantonal de la culture*. Pour le Canton, une nouvelle ligne au budget de 2,1 millions est créée pour le soutien à la diffusion et au rayonnement (tâche du ressort du Canton depuis la LRT, tout comme le soutien au livre et à l'écrit, les tarifs jeunes, la fondation pour l'écrit et le soutien à l'édition). Cette ligne regroupe le soutien aux conventions conjointes Ville-Canton-Pro Helvetia (1,138 millions) et l'aide à la diffusion (796'870 francs). S'ajoutent également 222'750 francs pour la diffusion, part de la Ville qui transite par le fonds de régulation. Le fonds jusqu'alors dédié au soutien à la création indépendante, qui n'est plus du ressort du Canton, est désormais versé au fonds de régulation. Il s'élève à 1,15 millions.

* Il s'agit des fonds affectés par le Canton jusqu'alors à la Fondation d'art dramatique, aux théâtres Am Stram Gram, des Marionnettes, du Loup, du Grütli, de Saint-Gervais, à Contrechamps, à l'association pour la musique improvisée, à l'orchestre de chambre de Genève, à la fondation des Cinémas du Grütli, au festival tous écrans, à Fonction : cinéma, aux ateliers d'ethnomusicologie, à l'ad et à La Bâtie (l'exposé des motifs de la LRT mentionne d'autres bénéficiaires qui n'avaient pas de ligne nominative au budget).

Ville de Genève

En 2002, le budget culturel de la Ville de Genève est de 189,7 millions. Cette année-là, la danse indépendante reçoit 729'000 francs, dont 600'000 francs pour le fonds chorégraphique qui comprend les activités de l'adc (180'000 francs). Le montant disponible pour l'ensemble des compagnies indépendantes est alors de 420'000 francs. A celui-ci, il faut ajouter des crédits obtenus pour la danse par d'autres voies (théâtre de l'Usine, aides aux tournées, etc.) qui, en 2002, ont approché les 100'000 francs.

La ligne nominale pour l'adc, en 2005, est de 400'000 francs, l'aide ponctuelle pour la danse est de 600'000 francs. Le grand bond pour cette discipline se réalise entre 2005 et 2010, avec une ligne pour l'adc qui passe à 773'200 francs et, pour la subvention ponctuelle, à 1,05 millions (sont comprises dans l'aide ponctuelle les conventions de soutien conjoint de six compagnies de danse). Les budgets pour la danse sont ensuite maintenus : en 2016, la ligne nominale pour l'adc est toujours à 773'200 francs, l'aide ponctuelle est restée à 1,05 millions. Dans la ponctuelle, 580'000 francs sont attribués aux conventions (qui pèsent 710'000 francs), 90'000 francs sont absorbés par la Fête de la danse et 15'000 francs par la scène danse de la Fête de la musique. Restent 365'000 francs pour le soutien aux projets de création*.

Précisons qu'en 2009, une catégorie pluridisciplinaire a vu le jour, doté en 2016 de 2,45 millions pour les théâtres du Galpon, du Loup, de l'Usine et de la Parfumerie, et d'une aide ponctuelle pour les différents projets de créations pluridisciplinaires de 730'000 francs. En 2016, le budget global de la culture avoisine 250 millions. Le théâtre, la même année, se maintient avec un budget de 12,78 millions (pour le Grütli, les Marionnettes, Saint-Gervais, l'Orangerie, la Revue genevoise, Pitoëff et la Comédie) et une contribution ponctuelle pour les projets de création de 1,5 million (en 2005, la nominale est à 12,84 millions et la ponctuelle à 1,3 million).

Avec la LRT, la Ville devrait recevoir la part cantonale auparavant attribuée aux soutiens ponctuels pour la création en danse (estimé à 150'000 francs). Jusqu'alors, la pratique de la Ville consistait, lorsque le soutien était accordé, à verser une subvention au plus près de la re-

quête (80 à 100% de la somme demandée). Le Canton, moins bien doté, ne suivait pas cette pratique et accordait ses subventions en fonction de son budget et des requêtes retenues. Les demandes de soutiens ponctuels pour la création en danse (comme pour les autres disciplines) sont dès 2017 adressées à la Ville uniquement. Les montants jusqu'alors attribués par le Canton et la Ville pour la danse vont donc se cumuler — mais pour la Ville, continuer à verser 80 à 100% de la somme demandée ne sera plus possible dans ce cadre budgétaire, puisque les attributions cantonales ne respectaient pas ce pourcentage. Un observatoire du désenchevêtrement a été récemment mis en place, par le mouvement *la culture lutte* pour estimer les véritables impacts de la LRT sur le travail des acteurs et artistes.

* D'autres montants sont attribués par le biais du fonds Action intermittents, par des aides ponctuelles accordées pour la médiation, par les festivals programmés de la danse, etc.

Pro Helvetia

Fondation de droit public financée par la Confédération avec des budgets votés pour quatre ans, Pro Helvetia a vu sa manne augmenter entre les périodes 2008-2011 et 2012-2016 de 34 à 36,6 millions par an, après être passée dans la moulinette de la LEC (Loi sur l'encouragement de la culture votée en 2009) et de différentes réformes internes. Il est à noter que la danse est le domaine qui s'est proportionnellement le plus développé durant cette décennie, suite à une volonté politique affirmée — un soutien renforcé pour un « Projet danse » mis en place entre 2002 et 2006, assorti d'un « Point fort danse » et de la création de Reso — réseau danse suisse, cofinancé par Pro Helvetia. De cette émulation sont nées, entre autres, les conventions de soutiens conjoints.

Concernant la danse, les chiffres obtenus sont difficilement comparables, mais globalement, il y a progression, suivie d'une tendance à la stagnation. En 2002, la fondation allouait annuellement 1,3 million à la danse et 2,5 millions au théâtre. En 2010, le budget danse passe à 3 millions tandis que le théâtre plafonne à 2,7 millions. En 2016, les deux disciplines semblent s'équilibrer sur le plan budgétaire : 3,46 millions pour la danse et 3,44 millions pour le théâtre.

Suivre le vent, mais garder le cap

Les politiques culturelles, par essence peu flexibles, doivent faire face aux besoins d'un milieu artistique en constante évolution. Fédéralisme, pertinence des soutiens, récents développements, Anne-Catherine Sutermeister, responsable sde l'Institut de recherche à la HEAD à Genève et fine observatrice des pratiques culturelles en Suisse, nous livre son point de vue.

Journal de l'adc: Quels développements constatez-vous ces dix dernières années dans les politiques culturelles en Suisse ?

Anne-Catherine Sutermeister: Des personnalités issues du milieu culturel ont été nommées à des postes clés, tant au niveau municipal, cantonal que fédéral. Cela a contribué à fluidifier les relations entre les administrations en charge de la culture et les acteurs culturels. Mais cette professionnalisation a aussi engendré, sous l'influence notamment de la nouvelle gestion publique, une structuration du secteur qui rime souvent avec bureaucratisme (convention de prestations avec indicateurs, formulaires complexes, etc.).

Est-ce à dire que les relations se fluidifient mais que le système se rigidifie ?

L'exemple de la spécificité des disciplines est à cet égard parlant. Prenons la danse: ses représentants se sont longtemps battus pour obtenir des budgets qui lui soient spécifiquement dédiés et pour que les demandes soient traitées par des délégués spécialisés au sein des collectivités publiques. Mais avec le déploiement des spectacles interdisciplinaires, une nouvelle catégorie s'est ensuite imposée, qui a dû

elle aussi trouver une reconnaissance politique, tout comme le design, l'art in situ, la culture digitale, etc. La spécialisation fait sens, mais au vu de la multiplication des projets interdisciplinaires, peut-être faudrait-il songer aussi à des formes d'expertises plus généralistes. Le défi consisterait à pouvoir adapter les politiques culturelles aux besoins en constante évolution de l'art et de la culture, quand bien même les structures administratives sont par définition peu flexibles.

Gagner en souplesse, mais à quel point ? A suivre le vent, on finit par tomber dans les travers d'une politique culturelle au coup par coup...

Toute la difficulté d'une bonne conduite est là: garder le cap. Il semble essentiel d'évaluer très vite, lorsqu'on institue un nouvel instrument de soutien, quelles peuvent être ses conséquences à moyen et long terme. Tout comme il semble nécessaire d'anticiper les « effets pervers », à savoir les nouvelles demandes et modifications du système engendrées par le nouvel instrument. A titre d'exemple, les conventions de soutien conjoint, renouvelables tous les trois ans et qui lient communes, cantons et Confédération (par le biais de Pro Helvetia). Cette forme de soutien, mise en

place dans les années 2000 et à cheval entre un soutien régulier et au projet, a été essentielle pour le développement des compagnies de danse. Mais leurs conséquences n'ont pas été suffisamment évaluées. J'en relève deux: le moment de la sortie de convention et la multiplication des compagnies susceptibles de bénéficier de ce type de soutien, à l'avenir. Dans le premier cas, la rupture de contrat s'avère difficile à négocier et « l'après convention » devrait être pensé en amont. Quand à la multiplication des compagnies, elle est comme une pyramide démographique en expansion qui ne suit pas toujours la courbe des budgets alloués. Les acteurs culturels paient les conséquences d'initiatives en apparence attractives mais dont les incidences sur le long terme n'ont pas été prises en considération.

Une approche plus fine en matière de culture serait donc à préconiser ?

Dans le cadre de la professionnalisation qui est en cours, nous allons pouvoir analyser les besoins évolutifs du système culturel et artistique dans son ensemble. Au-delà des catégories (institutions, compagnies, artistes), ce sont les interactions qui vivent ces différents acteurs qui sont passionnantes. L'économie créative est un exemple intéressant car elle révèle les interdépendances et les glissements entre le secteur privé — ou l'économie de marché — et le secteur public. Entre les deux, il y a une zone grise complexe à saisir. Par exemple, le photographe qui travaille pour un service public et une agence de pub, tout en développant son travail artistique, est dans cette zone grise. Ses logiques de création et de productions varient au gré de ses contraintes économiques et artistiques. Comment l'artiste multi-tâche traverse-t-il ces réalités contrastées ? Comment les politiques publiques, qu'elles soient culturelles ou de promotion économique, encouragent-elles ces carrières complexes qui constituent le socle de nos réalités économiques ? Il faut réussir à comprendre ces mécanismes et besoins spécifiques pour faciliter ce type de parcours.

Quand il n'est plus estampillé « jeune artiste » mais que son activité perdure, l'artiste pose un vrai défi aux collectivités publiques. La durabilité a-t-elle sa place dans les politiques culturelles ?

Un phénomène marque, me semble-t-il, l'art d'aujourd'hui: l'engouement pour l'« artiste jeune » et pour les œuvres « novatrices et inédites ». Si cette réalité constitue indubitablement une facette de la vie culturelle d'aujourd'hui, il faut aussi penser aux « jeunes d'hier » tout comme il faut penser à la durée de l'inédit en termes de politique culturelle, et s'interroger sur la notion de « politique culturelle durable ».

En Suisse, les villes, les cantons et les régions se développent de manière sensiblement différente. A Fribourg, par exemple, la création professionnelle est principalement prise en charge par le canton. La subsidiarité peut-elle se réinventer ?

Il est vrai que depuis les années 90, plusieurs cantons ont remis en cause la logique *bottom up* de la politique culturelle suisse, qui veut que les villes s'engagent d'abord, puis les cantons et, dans certains cas, la

toire recouvre pratiquement celui du canton. Et c'est donc assez naturellement que les rôles et missions sont amenés à être repensés. Mais je ne peux que constater combien l'efficacité politique, contenue dans l'actuel projet de « désenchevêtrement », est un révélateur d'inquiétudes: même si les « doublons » ont souvent été critiqués, ils ont quelque chose de rassurant. En tant qu'acteur culturel ou responsable d'institution, il semble plus sécurisant d'être soutenu par plusieurs institutions qui interviennent de manière complémentaire sur un même projet, même si cela implique souvent un travail administratif important.

A vous entendre, la subsidiarité ville-canton aurait comme intérêt principal celui de rassurer et sécuriser les acteurs culturels... ?

Il faudrait échanger plus précisément avec les acteurs culturels sur les vraies raisons de ces inquiétudes. C'est une « tradition » que

« Les acteurs culturels paient les conséquences d'initiatives en apparence attractives mais dont les incidences n'ont pas été prises en considération. »

Confédération. Chaque situation est différente, mais à mesure que les moyens pour la culture se sont développés, des « doublons » sont apparus: les cantons et les villes se sont mis à soutenir les mêmes institutions et projets. Dans le courant des années 90, alors que les déficits publics se sont multipliés, des stratégies de rationalisation sont apparues: des termes tels que « désenchevêtrement » ou « répartitions des tâches » ont occupé le devant de la scène. C'est Zurich qui, la première, a lancé un pavé dans la mare des répartitions en réorganisant le financement de l'opéra. A l'origine financée par la Ville, l'opéra est soutenu depuis le milieu des années 90 par le Canton uniquement.

Certaines communes en Suisse romande ont incité les agglomérations à participer au financement de la culture... A Genève, la subsidiarité doit se penser avec une ville dont le terri-

d'avoir en Suisse des plans de financement diversifiés ! Limiter les sources de financement revient à redéfinir aussi la nature du lien entre les artistes et les collectivités: la confiance et la transparence deviennent alors des valeurs essentielles.

Penser à l'échelle d'un territoire élargi, comme le fait Label+ ou Cinéforum, implique de repositionner les missions et objectifs des uns et des autres, puisqu'on ne prêche plus seulement pour sa paroisse...

Oui, très clairement. Se pose ici la question de l'engagement d'une collectivité pour son territoire. Label+ ou Cineforum regroupent les forces et proposent de nouvelles mannes financières complémentaires aux soutiens communaux et cantonaux. Les projets sont évalués à l'échelle romande, et non plus dans la perspective singulière d'une collectivité. Evaluer une com-

pagnies pour Label+ revient à appliquer des critères totalement différents que si l'on est dans le service culturel d'une ville ou d'un canton. Les critères sont davantage qualitatifs; ils prennent en compte le potentiel international de la compagnie.

Les politiques culturelles peuvent-elles avoir des incidences sur la qualité ou le contenu des productions artistique elles-mêmes ?

Bien sûr ! Chaque instrument de soutien contribue à structurer le paysage culturel d'une certaine manière. Inversement, les dynamiques artistiques devraient être des sources d'inspiration pour les politiques culturelles. On assiste par exemple depuis quelque temps à un glissement vers le participatif et le collaboratif avec des initiatives à la fois artistiques et politiques qui s'efforcent de développer des projets renouant avec la citoyenneté. Ce mouvement s'étend d'ailleurs à l'élaboration des politiques culturelles elles-mêmes, qui convoquent activement les citoyens dans leurs réflexions, par le biais d'« états généraux de la culture » ou de divers dispositifs participatifs. Cette tendance apporte de nouveaux points de vue sur la démocratie culturelle. *Le Message culture* concocté par la Confédération pour les années 2016-2020 met ainsi la « participation culturelle » au centre des pratiques. Travailler cette mise en relation de l'art et du citoyen est extrêmement enrichissant. Il faut donc impérativement se ressaisir des argumentaires qualitatifs, tout en démontrant comment la culture participe au « vivre ensemble ».

Propos recueillis par A. D.

Anne-Catherine Sutermeister est responsable depuis 2012 de l'Institut de recherche en art et en design à la HEAD — Genève et membre du Conseil de fondation de Pro Helvetia — fondation suisse pour la culture. Elle est également consultante dans le domaine des politiques culturelles et est l'auteur de l'ouvrage *Sous les pavés, la scène. L'émergence du théâtre indépendant en Suisse romande dans les années 60* (Editions d'en-bas, Lausanne, 2000).